

RELANCE DE L'INITIATIVE DE LIBREVILLE POUR LA PROTECTION ET LA VALORISATION DES MEDICAMENTS ISSUS DE LA PHARMACOPEE AFRICAINE

1) Contexte

En matière de santé, l'accessibilité financière et géographique des populations à des médicaments de qualité constitue un enjeu important qui a toujours retenu l'attention des pays africains. C'est dans ce sens que l'énorme potentiel que représente la flore africaine en termes de plantes médicinales ouvre des perspectives intéressantes dans le domaine de la recherche pour la mise au point de nouveaux médicaments. De même, la contribution de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles dans la couverture des besoins sanitaires des africains est une réalité qui est prise en compte de nos jours dans les politiques nationales de santé.

Le contexte sanitaire mondial actuel, celui de la pandémie du COVID 19, impose un second postulat aux africains, à savoir celui du recours aux savoirs traditionnels pour une réponse endogène à cette pandémie.

2) L'Initiative de Libreville et ses objectifs

Motivée par la Déclaration de Lusaka des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA qui avaient institué la période 2001-2010 « *Décennie de la médecine traditionnelle en Afrique* », la Conférence des Ministres chargés de l'Industrie et de la Santé des Etats membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) ont *adopté l'Initiative de Libreville pour la protection et la valorisation des inventions africaines en matière de médicament*, le 12 septembre 2002.

Les principaux objectifs poursuivis par cette Initiative sont l'accroissement des inventions en matières de médicaments, la recherche des voies et moyens de leur exploitation et la promotion de l'émergence d'unités de productions de médicaments dans les Etats membres.

Elle vise à accompagner l'OMS et les Etats membres de l'Organisation dans leurs efforts de promotion de la médecine traditionnelle.

3) Bilan

Après environ deux décennies de mise en œuvre, la réglementation visant à favoriser la promotion de la médecine traditionnelle et son intégration dans le système sanitaire a beaucoup évolué dans les Etats membres. On peut cependant noter les réalités suivantes :

- Sur 1466 demandes de brevets de médicaments, seulement 224 portent sur des médicaments issus de la pharmacopée ;
- Exploitation insuffisante des brevets délivrés ;
- Peu de médicaments homologués ;
- Pas ou peu d'unités industrielles d'envergure de production de médicaments ;
- Nombre insuffisant de laboratoires de contrôle de qualité des médicaments
- Insuffisance des centres d'expertise pour l'attribution des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM).

4) Perspectives

La Relance de la mise en œuvre de l'Initiative de Libreville, engagée par le plan stratégique 2018-2022 de l'OAPI est une nécessité que la pandémie du COVID 19 vient renforcée. Il y va de la contribution de l'Afrique à l'atteinte des ODD à l'horizon 2030 et l'OAPI en appelle à ses différents partenaires, dont l'OMS Afrique afin que cette noble Initiative se poursuive.